

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 04343

Numéro SIREN : 552 059 024

Nom ou dénomination : THALES

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2018 sous le numéro de dépôt 5318

THALES

Société anonyme au capital de 636 584 298 €
Siège social : Tour Carpe Diem
Place des Corolles – Esplanade Nord
92400 Courbevoie
552 059 024 RCS Nanterre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017

La séance est ouverte à 8 heures au siège social.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

M.	Patrice CAINE	Président-Directeur Général
Mme	Laurence BROSETA	Administratrice
MM.	Charles EDELSTENNE	Administrateur
	Yannick d'ESCATHA	Administrateur
Mme	Anne-Marie HUNOT-SCHMIT	Administratrice
M.	Philippe LEPINAY	Administrateur
Mmes	Armelle de MADRE	Administratrice
	Frédérique SAINCT	Administratrice
M.	Loïk SEGALIN	Administrateur
Mmes	Anne-Claire TAITTINGER	Administratrice
	Ann TAYLOR	Administratrice
M.	Eric TRAPPIER	Administrateur
Mme	Marie-Françoise WALBAUM	Administratrice

EST ABSENTE ET EXCUSEE :

Mme	Odile RENAUD-BASSO	Administratrice
-----	--------------------	-----------------

ASSISTENT A LA SEANCE :

MM.	Bertrand LE MEUR	Représentant de l'Etat au titre de l'action spécifique
	Paul FOUILLAND	Commissaire du Gouvernement
Mme	Marielle MARICHY	Représentante du Comité Central d'Entreprise

SONT EGALEMENT PRESENTS :

M.	Pascal BOUCHIAT	Directeur Général, Finance & SI
M.	Pierre-Eric POMMELLET	Directeur Général, Opérations & Performance
Mme	Isabelle SIMON	Secrétaire Général
M.	Louis KERGALL	Secrétaire du Conseil

-
- **Délégation au Président-Directeur Général à l'effet de constater l'augmentation de capital résultant des exercices d'options** (art. L. 225-178 Code com.)

Vote. Le Président met aux votes le projet de décision suivant :

« Le Conseil d'administration donne au Président-Directeur Général tous pouvoirs, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, pour :

- procéder à tout moment, et notamment dans le mois qui suit la clôture de l'exercice 2017, à la constatation de l'augmentation du capital social résultant des exercices d'options de souscription d'actions durant l'exercice écoulé ;
- en conséquence, apporter à l'article 6 des statuts de la société (« Capital social ») les modifications relatives au montant du capital social et au nombre d'actions qui le composent, procéder à toutes formalités et généralement faire le nécessaire. »

Celui-ci est adopté à l'unanimité des administrateurs présents.

.....
Pour extrait certifié conforme



Le Secrétaire du Conseil d'administration